



Éclaireuses
& éclaireurs
de la Nature



- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 -

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

PROCES-VERBAL

Association : Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature
Siège social : 45 chemin du Peney 73000 CHAMBÉRY
Siret : 511 394 900 000 27

Séance : Assemblée générale annuelle 2022

Lieu : Paroisse protestante d'Oullins – La Sarra
7 rue de la Sarra – 69600 Oullins

Date : Du vendredi 11 novembre au dimanche 13 novembre 2022

Ordre du jour et documents joints à la convocation :

1. Rapport d'activité de l'année 2021-2022

- 1.1. Rapport moral de la présidente
- 1.2. Rapport d'activité 2021-2022

2. Rapport financier

- 2.1. Rapport financier 2021-2022 – affectation du résultat
- 2.2. Budget prévisionnel 2022-2023

3. Vote du montant des adhésions 2023-2024

4. Renouvellement du conseil d'administration

5. Proposition de modification du règlement intérieur

- 5.1 Modification de l'article 22
- 5.2 Modification de l'article 40
- 5.3 Modification de l'article 19
- 5.4 Modification de l'article 36 et 38.2
- 5.5 Modification de l'article 56

6. Retours des assemblées locales 2022

- 6.1 Les votes à l'assemblée générale
- 6.2 Le foulard

7. Validation du plan triennal 2022-2025

La tenue de l'assemblée générale et l'ordre du jour ont eu lieu conformément à la convocation.

Communication de l'assemblée générale :

- La première convocation à l'assemblée générale a été envoyée par mail le 9 septembre 2022 à tous les adhérents de l'année 2021-2022.
- **L'ordre du jour définitif et toutes les pièces présentées en séance ont été transmis par mail le 28 octobre 2022 à tous les adhérents.**
- Chaque pièce présentée à l'assemblée a été insérée sur le site internet de l'association le 28 octobre 2022.
- Toutes les pièces ont été présentées pendant l'assemblée générale et plusieurs exemplaires imprimés étaient disponibles.



TENUE DE LA SÉANCE

DÉTAILS DES VOTANTS

Président de séance : Ophélie LEFEBVRE, président en exercice

Secrétaires de séance : Laurine GUILLAND, déléguée générale

Avant l'ouverture de la séance, de 9h30 à 10h, tous les participants ont signé la feuille d'émargement. **Les membres votants ont été définis selon l'article 8 des statuts.** Chaque membre votant a reçu un bulletin de vote papier comprenant l'ensemble des questions mises au vote et l'élection du conseil d'administration.

Le détail des noms des membres votants et représentés est disponible sur demande à l'adresse info@edln.org.

Samedi 12/11/2022

Vote des résolutions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Personnes présentes : 57

Membres votants présents : 37

Membres votants représentés : 6

Total des membres votants ou représentés : 43

Ouverture de la séance :

L'assemblée générale est ouverte à 10h par Ophélie LEFEBVRE, présidente.

Le récapitulatif des votants a été énoncé à tous les présents :

- 1) Selon l'article 8 des statuts, 79 membres votants représentent la totalité des membres de l'association. 43 membres votants sont présents ou représentés. Aucune objection n'est levée.
- 2) Ophélie LEFEBVRE présente les principes et l'ordre du jour à tous les participants. L'ordre du jour suit l'ordre des pièces envoyées à la convocation. Les pièces sont présentées aux participants.
Les décisions ordinaires sont mises au vote pour chaque pièce à la majorité des suffrages exprimés (article 9 des statuts).
- 3) Yann MOUVET est désigné comme animateur de l'assemblée générale. Il garantit la fluidité des échanges et anime les temps de débat.
- 4) Les bulletins sont dépouillés par Anna CADIOU pionnière, Lucile PELLETIER salariée et Corentin LE MAÎTRE administrateur.



RESUMÉ DES ÉCHANGES

RÉSULTATS DES VOTES

Pièces 1.1 et 1.2 - Rapport moral et rapport d'activité

Rapport moral

Le rapport moral est présenté par Ophélie LEFEBVRE, présidente et Laurine GUILLAND, déléguée générale. Il présente succinctement les avancées et résultats de l'année 2021-2022, revient sur l'organisation du Jamboree et introduit le nouveau plan triennal 2022-2025.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité détaille les avancées et résultats de l'association en 2021-2022. Il est présenté par les personnes suivantes :

1. **Les EDLN en chiffres** Adèle THOMAS
2. **Activités proposées dans les camps scouts** Pauline TRAUTVETTER
3. **Activités proposées dans les groupes locaux** Matthieu CHAPELIER
4. **Formations** Leigh GAIR
5. **Commission pédagogie** Pauline TRAUTVETTER
6. **Commission spiritualité** Emmanuel BUU
7. **Relations extérieures** Louis LE MAÎTRE
8. **Les EDLN à l'international** Serena MAGNANI
9. **Commission écologie** Sophie THILLAYE
10. **Jamboree** Barbara MONBOUSSIN et Matthieu CHAPELIER
11. **Gouvernance** Ophélie LEFEBVRE
12. **Communication** Valérie BERNAT
13. **Bénévolat et volontariat** Valérie BERNAT
14. **Boutique** Valérie BERNAT
15. **Site internet** Valérie BERNAT
16. **Conclusion** Ophélie LEFEBVRE

Après le temps de présentation, les participants sont invités à échanger et à s'exprimer en plénière.

VOTE DU RAPPORT D'ACTIVITE :

Le rapport d'activité est mis au vote et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pièces 2.1 et 2.2 - Rapport financier et budget prévisionnel

Le rapport financier et le budget prévisionnel sont présentés par Valérie BERNAT.

Rapport financier

VOTE DU RAPPORT FINANCIER :

Le rapport financier est mis au vote et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DES GROUPES LOCAUX

Il est proposé à l'assemblée de donner la possibilité à chaque groupe local d'affecter son résultat selon les besoins qu'il aura identifié (formation, matériel, déplacement etc.)

L'affectation du résultat des groupes locaux est mise au vote et adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET NATIONAL

Il est proposé à l'assemblée d'affecter le résultat comme suit :

- 17 981 € aux projets des jeunes
- 6 000€ aux commissions nationales
- 6 352€ au projet intranet

L'affectation du résultat du budget national est mise au vote et adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VOTE DE LA RÉAFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET NATIONAL

Le résultat de l'année 2020-2021 affecté au projet Jamboree n'ayant pas été utilisé, **il est proposé à l'assemblée de réaffecter la somme de 18 400€ en trésorerie.**

La réaffectation du résultat du budget national est mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Votes pour : 41 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

Budget prévisionnel

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL :

Le budget prévisionnel est mis au vote et adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Votes pour : 41 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix



Pièce 3 – montant des adhésions 2023-2024

Julien BEAUCHESNE, présente et anime le chapitre concernant le vote du montant des adhésions 2023-2024. Il est fait rappel des principes et des montants votés à l'assemblée générale 2021.

Principes et montants des adhésions 2023-2024

- L'adhésion est valable du 1er septembre au 31 août, même si elle est souscrite en cours d'année.
- L'adhésion est obligatoire pour tous les membres Eclaireuses et Eclaireurs (tous les jeunes de la branche Colibris à la branche Compagnons).
- L'adhésion est obligatoire pour tous les membres Responsables, qui selon l'article 3 des statuts « sont ceux qui, ayant accepté les méthodes et les règles des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature, ont été accrédités pour accomplir une mission d'animation ou d'encadrement ». Ces membres responsables (bénévoles) doivent remplir un bulletin d'adhésion mais sont dispensés du paiement de la cotisation.
- Le montant des adhésions est établi selon une grille tarifaire modulée en fonction du quotient familial fiscal (différent du quotient familial de la CAF).
- Les recettes issues des adhésions sont perçues et employées par le budget national de l'association.
- 50 % du montant total des dons provenant d'un groupe local lors de la campagne d'adhésion est reversé à ce groupe local depuis le budget national.
- Un reçu fiscal est délivré pour toute adhésion et/ou don versé à l'association à partir de la seconde tranche du quotient familial fiscal.
- L'adhésion « camp », valable pour la durée d'un camp d'été, est au tarif réduit unique de 30 € pour les mineurs ne faisant pas partie d'un groupe local à l'année.

Ces principes s'appliquent actuellement aux adhésions 2022-2023 dont les montants sont :

QF fiscal	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^{ème} enfant
< 9600 €	30 €	30 €
de 9601 € à 16 800 €	50 €	30 €
de 16 801 € à 26 400 €	80 €	50 €
> 26 401 €	110 €	80 €

VOTE DU MONTANT DES ADHESIONS ANNUELLES 2023-2024 :

Les montants des adhésions annuelles 2023-2024 est mis au vote et adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Ils seront identiques à ceux appliqués en 2022-2023.

Votes pour : 43 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

VOTE DU PRINCIPE DES ADHESIONS ANNUELLES 2023-2024 :

Les principes des adhésions annuelles 2023-2024 sont mis au vote et adoptés à la majorité des suffrages exprimés. Ils seront identiques à ceux appliqués en 2022-2023.

Votes pour : 41 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix



Pièce 3 – élection des administrateurs

Ophélie LEFEBVRE, présente et anime le chapitre concernant le renouvellement du conseil d'administration. Il est fait rappel de la constitution actuelle du conseil, du détail des membres en fin de mandat et du détail des membres démissionnaires. Puis il est fait mention des règles statutaires régissant le remplacement des membres démissionnaires, article 5 : « *Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.* »

Membres du Conseil d'administration 2021 - 2022 :

	NOM	PRENOM	FONCTION AU BUREAU 2021 - 2022	DUREE DU MANDAT	STATUT A L'AG 2022
1	LEFEBVRE	Ophélie	PRESIDENTE	2018 – 2022	Fin de mandat
2	CUIROT	Arthur	MEMBRE	2018 – 2022	Fin de mandat
3	FERNANDEZ	Romain		2018 – 2022	Fin de mandat
4	BERNAT	Valérie	TRESORIERE	2019 – 2023	Mandat en cours
5	BUU	Emmanuel	VICE-PRESIDENT	2019 – 2023	Mandat en cours
6	TRAUTVETTER	Pauline		2019 – 2023	Mandat en cours
7	GRAFF	Adryan		2020 – 2024	Démissionnaire
8	LEMAITRE	Corentin	MEMBRE	2020 – 2024	Mandat en cours
9	MAGNANI	Séréna	SECRETAIRE	2020 – 2024	Mandat en cours
10	BEAUCHESNE	Julien		2021 – 2025	Mandat en cours
11	LE MAITRE	Louis		2021 – 2025	Mandat en cours
12	THOMAS	Adèle		2021 – 2025	Mandat en cours

Selon l'article 5 des statuts : « L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris **entre douze (12) membres au moins et seize (16) membres** au plus ».

VOTE DU NOMBRE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé à l'assemblée générale de fixer à 15 le nombre de membres du conseil d'administration.

Votes pour : 38 voix

Votes contre : 1 voix

Abstentions : 4 voix

Les six candidat es à l'élection présentent à tour de rôle leurs motivations.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :

Détails des votes		Total pour	Total contre	Total blanc	Election
Ophélie	LEFEBVRE	43	0	0	OUI
Diane	LEAULT-DECAS	43	0	0	OUI
Julien	PONS	38	0	5	OUI
Arthur	CUIROT	43	0	0	OUI
Robin	VALBRET	39	1	3	OUI
Dominique	BENARD	38	2	3	OUI
Jérôme	HAMELIN	43	0	0	OUI

Sept candidat · es sont élu · es à l'unanimité ou à la majorité des suffrages exprimés.

NB : Jérôme, Robin, Ophélie et Arthur sont élus pour un mandat de 4 ans. Julien est élu pour un mandat de 3 ans. Diane est élue pour un mandat de 2 ans en remplacement de Adryan GRAFF. Dominique est élu pour un mandat de 2 ans.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022 – 2023

Nb	NOM	PRENOM	FONCTION AU BUREAU 2022-2023	DUREE DU MANDAT	MAIL
1	BUU	EMMANUEL	SECRETAIRE ADJOINT	2019 - 2023	EMMANUEL.BUU@OUTLOOK.FR
2	TRAUTVETTER	PAULINE		2019 – 2023	P.TRAUTVETTER@GMAIL.COM
3	BERNAT	VALERIE		2019 - 2023	SCOUTY.VALY@BERNAT.ME
4	LE MAITRE	CORENTIN		2020 – 2024	CORENTIN.LEMAITRE@MAILLO.COM
5	MAGNANI	SERENA	VICE-PRESIDENTE	2020 – 2024	SERENASTELLA@GMAIL.COM
6	LEAULT-DECAS	DIANE	TRESORIERE ADJOINTE	2020 – 2024	DIANE.LEAULTDECAS@GMAIL.COM
7	BENARD	DOMINIQUE		2022 – 2024	DBENARD@ME.COM
8	THOMAS	ADELE		2021 – 2025	ADELETHOMAS38@GMAIL.COM
9	BEAUCHESNE	JULIEN	MEMBRE	2021 – 2025	JBEAUCHESNETURGEL@GMAIL.COM
10	LE MAITRE	LOUIS		2021 - 2025	LOUIS-LE.MAITRE@GMX.COM
11	PONS	JULIEN	MEMBRE	2022 - 2025	JULIEN.PONS@HOTMAIL.FR
12	CUIROT	ARTHUR	SECRETAIRE	2022 – 2026	ACUIROT@GMAIL.COM
13	LEFEBVRE	OPHELIE	PRESIDENTE	2022 – 2026	OLIE.LEFEBVRE@GMAIL.COM
14	VALBRET	ROBIN	TRESORIER	2022 – 2026	ROBIN.VALBRET@OUTLOOK.COM
15	HAMELIN	JEROME		2022 - 2026	PAPAJEO@GMAIL.COM

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 novembre pour élire le bureau 2022-2023. Les résultats sont indiqués ci-dessus.

Pièce 5 – modification du règlement intérieur

Adèle THOMAS présente successivement les parties soumises à modification et les raisons de ces modifications.

5.1 Modification de l'article 22

Depuis 2020, la gestion de la boutique des Eclaireuses et Eclaireurs de la Nature est confiée à « La boutique du Scoutisme », appartenant aux Scouts et Guides de France. Auparavant, la boutique était tenue en interne. Il convient de mettre à jour l'article correspondant.

5.2 Modification de l'article 40

Lors de l'intégration de la branche Colibris au règlement intérieur (article 1 et annexe 1), la modification de l'article 40 qui détaille aussi les tranches d'âge a été oubliée. Il convient d'y mentionner aussi la branche Colibris.

5.3 Modification de l'article 19

L'article 5 des statuts, qui concerne le fonctionnement du conseil d'administration de l'association, dispose que « Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. A ce titre, les agents salariés de l'association ne sont pas éligibles au conseil d'administration. » Or l'article 19 du règlement intérieur n'a pas été mise à jour en ce sens et doit correspondre à ce que prévoient les statuts.

5.4 Modification de l'article 36 et 38.2

Ces deux articles détaillent les commissions permanentes de l'équipe nationale. Or la commission recherche de fonds a été renommée l'an dernier, et la commission écologie a été créée. Par ailleurs, l'article 38.2 ne détaille pas les missions de la commission internationale. Il convient de mettre à jour les deux articles.

5.5 Modification de l'article 56

Suite aux modifications votées à l'AG 2021 concernant le modèle économique de l'association, les recettes issues des adhésions sont désormais perçues intégralement dans le budget de fonctionnement national et ne sont plus reversées aux groupes locaux à hauteur de 20%. Il convient de mettre à jour l'article qui faisait mention de ce reversement.

VOTE DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Les propositions de modifications du règlement intérieur sont mises au vote et adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Votes pour : 42 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Pièce 6 – retour des assemblées locales

Au printemps dernier, tous les groupes locaux de l'association ont été invités à organiser leur assemblée locale.

Parmi les questions soulevées, le conseil d'administration a estimé que les propositions détaillées ci-dessous relevaient de l'assemblée générale et sont soumises au vote.

Adèle THOMAS, en tant que responsable du groupe de Paris présente les propositions de son groupe.

Ophélie Lefebvre et Serena Magnani, en tant qu'administratrice, présente le point de vue du conseil d'administration.

6.1 Vote à l'assemblée générale

Le groupe de Paris a soulevé des questions concernant les votes à l'assemblée générale. Il propose que **les administrateurs ne puissent pas être votants de leur groupe local et du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration a souhaité élargir la question à l'ensemble des personnes ayant une double mission au sein de l'association. Il est proposé que ces personnes ne puissent pas avoir deux voix pour représenter leurs deux missions. Elles peuvent cependant recevoir un pouvoir d'une autre personne.

VOTE CONCERNANT LES VOTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est proposé à l'assemblée générale de voter la proposition suivante : en cas de multi casquette, chaque représentant présent à l'AG a une seule voix (hors pouvoir). **La proposition est mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votes pour : 29 voix

Votes contre : 4 voix

Abstentions : 10 voix



6.2 Le foulard

Le groupe de Paris propose de **donner la possibilité à chaque groupe local de créer son propre foulard** en plus du foulard national pour faciliter l'émergence de cultures de groupe. L'argument est qu'avec la croissance des effectifs, il est sain de laisser émerger des signes distinctifs.

Le conseil d'administration a souhaité que l'assemblée générale tranche ce sujet.

Le CA rappelle la symbolique du foulard EDLN : le rouge symbole de compassion. Les trois bandes représentant les trois joyaux du bouddhisme et le fait que le foulard rassemble les couleurs du drapeau tricolore national.

Le CA rappelle que les groupes locaux peuvent créer un **écusson de groupe** à placer sur la manche droite. Ces derniers sont encouragés à se saisir de cette possibilité.

Les deux questions suivantes sont soumises à l'AG :

- Approuvez-vous le fait de garder un foulard unique au sein de l'association ?
- Pensez-vous que l'écusson par groupe local est suffisant pour s'identifier par groupe local ? (Si une majorité de vote contre, une réflexion sera ouverte sur la question)

L'assemblée générale débat sur le sujet et rappelle également l'importance du foulard unique dans la cohésion de la culture EDLN.

VOTE SUR LE FOULARD UNIQUE

Il est proposé à l'assemblée générale de voter la proposition suivante : Approuvez-vous le fait de garder un foulard unique au sein de l'association ? **La proposition est mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votes pour : 42 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

VOTE SUR L'IDENTIFICATION PAR GROUPE LOCAL

Il est proposé à l'assemblée générale de voter la proposition suivante : Pensez-vous que l'écusson par groupe local est suffisant pour s'identifier par groupe local ? **La proposition est mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votes pour : 31 voix

Votes contre : 9 voix

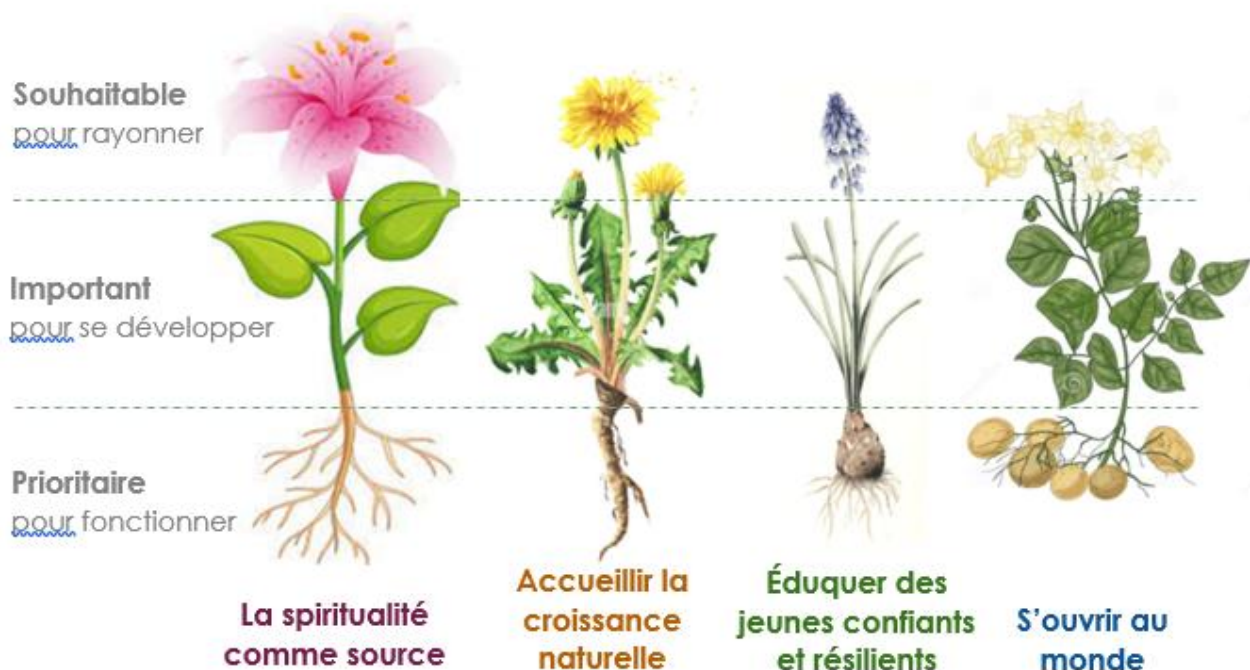
Abstentions : 3 voix

Pièce 7 – validation du plan triennal

Serena MAGNANI et Emmanuel BUU présente le plan triennal 2022-2025. Pendant les trois prochaines années, l'association s'engage à faire murir quatre jolies fleurs qui représentent des thématiques stratégiques.

- **La spiritualité comme source**
- **Accueillir la croissance naturelle**
- **Éduquer des jeunes confiants et résilients**
- **S'ouvrir au monde**

Chaque thématique comprend des actions souhaitables, importantes ou prioritaires.



VOTE SUR LA PLAN TRIENNAL 2022-2025

Il est proposé à l'assemblée générale de voter la proposition suivante : Approuvez-vous le plan triennal tel que proposé ? **La proposition est mise au vote et adoptée à la majorité des suffrages exprimés.**

Votes pour : 42 voix

Votes contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

Clôture de l'assemblée générale.

